

VIVRE SON TEMPS

Bulletin d'information de l'Union des Retraités de Monaco



SOMMAIRE

P 2

° Assemblée Générale Statutaire de l'URM

P 3

° Motion adoptée à l'AG de l'URM
° CSG/CRDS

P 4

° CMRC
° L'URM dans l'action

P 5

° Activités ludiques

P 6 - 7

° Voyages et escapades

EDITO

Amis lecteurs, une nouvelle année s'est écoulée comme une rivière. Pour la plupart d'entre nous, nous ne l'avons pas vue passer.

Compte-tenu du contexte mondial actuel, nous sommes sans doute nombreux à souhaiter vivre, les années à venir, au côté de gens humains, très humains, l'essentiel étant ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue.

A l'U.R.M. c'est ce qui anime les membres du Conseil d'Administration qui viennent d'être réélus, avec deux nouvelles recrues, lors de l'Assemblée Générale Statutaire dont vous trouverez le compte-rendu dans ce journal.

Vous y trouverez également tout ce qui concerne le social, ainsi que des images des nombreuses activités qui vous ont été proposées depuis la rentrée de septembre 2023, et qui seront renouvelées pour la nouvelle année.

Nouvelle année 2024 que nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, bien meilleure encore que celle qui vient de s'achever.

Noël

C'est la joie dans les yeux des enfants, l'amour dans le cœur des parents et grands-parents, C'est le temps du bonheur et du partage, cet instant privilégié qui assurément, n'a pas d'âge



L'ensemble du Conseil d'Administration vous souhaite un très Joyeux Noël et de merveilleuses fêtes de fin d'année

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'U.R.M.

L'Assemblée Générale Statutaire de l'Union des Retraités de Monaco a eu lieu dans ses locaux le 9 Novembre 2023 en présence de 125 adhérents, sous la présidence d'Alex FALCE.

Après avoir remercié de sa présence Olivier CARDOT, Secrétaire Général de l'USM, invité par l'URM, et de souhaiter la bienvenue aux adhérents, le Président de séance invitait l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage à tous les membres, parents et amis disparus dans l'année.

Il déclarait ensuite l'Assemblée ouverte et présentait le rapport moral d'activité et d'orientation du Conseil d'Administration.

Michelle CITERNESCHI, Trésorière Générale a rendu compte de la bonne gestion des finances de l'Association et a remercié les mandants de subventions et dons : Gouvernement Princier, Mairie, A.M.R.R., qui reconnaissent ainsi le rôle social et collectif de l'URM.

Le rapport moral d'activité, ainsi que le bilan financier et la proposition du montant de la cotisation annuelle à 35 euros pour l'année 2024 ont fait l'objet d'un vote unanime de l'assistance.



A la Tribune, de gauche à droite : Martine PONTIROLI, Angèle BRAQUETTI, Alex FALCE, Monique FERRETE, Michèle CITERNESCHI



Il a également été fait un compte rendu des activités intervenues depuis l'Assemblée Générale du 22 Novembre 2022.

Martine PONTIROLI a informé les participants de toutes les activités de loisirs, sorties dominicales, escapades, voyages, activités culturelles organisés dans l'année, ainsi que les jeux tels que loto, super-loto, rami, scrabble, et ateliers danse, théâtre, photo, atelier créatif, peinture, assouplissement, qui ont lieu régulièrement dans nos locaux.

Alex FALCE a fait un point sur l'action menée contre la CSG-CRDS (voir article dans ce journal)

En leur qualité de membres des Comités de Contrôle des Caisses Sociales de Monaco, Angèle BRAQUETTI et Bernard ASSO ont fait un compte rendu des discussions et décisions au sein de ces organismes.

Monique FERRETE a informé de la création de la Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire et des répercussions pour les retraités de Monaco (voir article dans ce journal)

Alex FALCE a ensuite fait état des relations internationales que l'URM entretient avec le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Syndicats des Pensionnés et Retraités de la Fédération Syndicale Mondiale suite à notre invitation pour le 70^e anniversaire de l'USM. Ces relations ont conduit à l'organisation à Monaco, de la 2^e Conférence Européenne sur les retraites dont un large compte rendu a été fait dans notre précédent journal.

Une motion proposée par les membres du Conseil d'Administration sortant a ensuite été adoptée à l'unanimité.

Concernant la revendication du retour aux Caisses Sociales des retraités de Monaco, il a été rappelé que l'action commune de pétitions (USM/URM) avait remporté un grand succès (10 000 signatures). Cependant, cela ne suffit pas. Pour obtenir satisfaction, l'action doit continuer.

C'est pourquoi l'URM a soutenu la nouvelle action de signature de pétitions lancée par l'USM et a participé au rassemblement qui a eu lieu le 28 Octobre 2023 devant les Caisses Sociales de Monaco.

L'Assemblée se termina par l'élection des membres du Conseil d'Administration 2023-2025 dont les 13 candidats, pour les 13 postes à pourvoir, ont été élus.



Motion adoptée au cours de l'Assemblée Générale Statutaire
du jeudi 09 novembre 2023

Les Adhérents présents à l'Assemblée Générale Statutaire de ce jour,
09 novembre 2023 :

1) Constatent que la seule augmentation de la valeur du point basée sur l'indice I.N.S.E.E n'est toujours pas suffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités, face à l'inflation galopante. Lors du dernier Comité de Contrôle de la CAR, nos représentants USM/URM ont demandé un rattrapage en masse, ainsi qu'une augmentation de la valeur du point de 5,06% + 2 %, soit 7,06 % pour compenser l'inflation subie par les retraités sur l'année.

2) L'Assemblée Générale constate que le Gouvernement monégasque refuse toujours toute discussion sur la demande des retraités résidents en dehors de Monaco, de bénéficier de leur prise en charge par la CCSS et les SPME malgré les 10.000 cartes-pétitions remises en 2017. Elle réaffirme sa volonté d'obtenir cette réintégration aux Caisses sociales monégasques et s'associe à l'action lancée par l'U.S.M, et c'est possible, le taux de compensation actuel, historiquement, étant à son plus bas niveau.

3) Face à l'argument de possibles difficultés de la CAR, avancé par certains membres du Comité de Contrôle pour refuser nos demandes, nous réclamons avec insistance, afin de fournir des ressources supplémentaires à la CAR, que les salariés bénéficient d'augmentations de salaires décentes et du retour à des grilles de salaires, avec un salaire minimum monégasque de 2250 euros, l'arrêt de la précarité des emplois, des mesures sérieuses pour lutter contre le travail dissimulé et les sous déclarations, ainsi que l'abrogation de la réforme de 2012 qui pénalise de façon drastique les générations futures de retraités.

4) L'Assemblée Générale déplore que la loi du gouvernement, votée par le Conseil National concernant la création de la Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire confisque la gestion paritaire de cette caisse aux fondateurs historiques de la retraite complémentaire à Monaco, à savoir l'USM et la FEDEM.

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour déposer cette motion, au Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et la Santé, ainsi qu'à la Présidente du Conseil National monégasque, afin que s'ouvrent de réelles négociations sur les points précités.

L'Assemblée Générale Statutaire souhaite également que cette motion soit transmise à la Direction des Caisses Sociales de Monaco et aux maires des communes limitrophes et Menton.

L'Assemblée Générale indique, qu'en l'absence de résultats concrets, toutes formes d'actions seront engagées.

Une large diffusion en sera assurée par le bulletin de l'URM : "VIVRE SON TEMPS"

CSG/CRDS



Depuis plusieurs années, l'USM et l'URM agissent pour que les retraités soient exonérés du paiement de la CSG/CRDS. Débutés sur l'ensemble des dossiers présentés à Nice et à Aix sur le plan Administratif, une nouvelle procédure est en cours avec un nouvel avocat Maître SCHAEFFER.

Un « dossier pilote » est pris en charge par l'USM et l'URM. Si nous obtenons gain de cause, ce jugement servira de jurisprudence pour l'ensemble des retraités qui ont travaillé à Monaco.

Maître SCHAEFFER, évoquant différents textes se référant aux dispositions du code général des impôts, soulève « l'entrave à la libre circulation des biens et des personnes » selon l'acceptation retenue au titre de ces droits, par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

La CSG a été initialement instituée afin de soutenir notamment le financement de la branche prestations familiales et le fonds de Solidarité vieillesse et à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

La CRDS est affectée au remboursement de la dette sociale (déficit de la Sécurité Sociale)

Notre Avocat démontre le bien-fondé du recours en mettant l'accent sur des prestations pour lesquelles les anciens salariés de Monaco n'auront pas d'ouverture de droits. Le constat révèle que la CSG et la CRDS sont des contributions versées à fonds perdus pour les retraités de Monaco.

L'UNION DES SYNDICATS DE MONACO, habilitée à engager une procédure pilotera ce dossier.

L'UNION DES RETRAITES DE MONACO suivra l'évolution de ce dossier en collaboration avec l'USM et tiendra ses adhérents informés du suivi de cette importante affaire.

Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire (CMRC)

La Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire (CMRC) prendra ses fonctions le 1^{er} Janvier 2024.

Qu'est-ce que ça implique pour les retraités de Monaco ?

Les retraités ayant liquidé leur pension de retraite avant la fin de l'année 2023 continueront à percevoir leur retraite par l'AGIRC/ARRCO (Organisme de Retraite Complémentaire français). Afin que ceux-ci bénéficient des avantages prévus par la nouvelle loi monégasque, une bonification de leur retraite complémentaire sera calculée à partir du montant versée par la Caisse Autonome des Retraites de Monaco.

Cette bonification sera payée par la CMRC, sous forme d'un versement unique, chaque année à la fin novembre. C'est un complément qui améliorera ainsi le montant de la retraite actuelle.

Par contre, pour percevoir ce complément, une demande devra être faite à partir d'un imprimé qui sera adressé individuellement aux retraités par la Caisse de retraite complémentaire.

A partir du 1^{er} Janvier 2024, toute demande de renseignements ou d'aides sociales devront s'effectuer auprès de la CMRC au lieu de l'AMRR.

Même si la CMRC n'est pas tout à fait à l'image de ce qui était souhaitable pour les retraités et salariés de Monaco, notamment concernant la gestion de la Caisse, l'Union des Retraités de Monaco et l'Union des Syndicats de Monaco peuvent tout de même se féliciter d'avoir obtenu un régime de retraite complémentaire spécifiquement monégasque qui améliore nos retraites actuelles et celles des salariés qui seront les retraités de demain.

L'URM dans l'action au côté des salariés

L'URM a lancé un « appel solidaire » à l'ensemble de ses adhérents pour agir devant les Caisses Sociales monégasques le 28 Septembre 2023.

Cette action avait pour but de soutenir la délégation de l'USM/URM en charge de la défense des intérêts des salariés et retraités aux Comités de Contrôle des Caisses Sociales, mandatée pour revendiquer notamment la revalorisation de la valeur du point retraite.



Cette action intergénérationnelle a mis également en avant la nécessité d'obtenir un salaire minimum monégasque à 2250 €, car le pouvoir d'achat des retraités est lié au salaire des actifs.

Retraités et actifs ont également manifesté leur volonté de maintenir les retraités résidant hors de Monaco, aux Caisses Sociales monégasques.

L'USM a initié une campagne de signature de pétitions sur ces thèmes, à laquelle s'associe l'URM. Les retraités sont invités à signer massivement cette pétition à disposition au Secrétariat de l'URM et de l'USM

Pouvoir d'achat des retraités

La délégation de l'USM/URM, a souhaité porter à l'ordre du jour du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites la revendication des deux organisations, à savoir l'augmentation du point de retraite de 5,06%, plus 2% de la perte de pouvoir d'achat constatée depuis de nombreuses années ainsi que le rattrapage de l'inflation subi sur l'exercice précédent.

Même si la valeur du point a augmenté au 1^{er} octobre 2023 de 5,06 % (inflation de mai 2022 à mai 2023), le compte n'y est pas au regard des hausses du prix de l'énergie et d'autres produits de consommation courante qui ne sont pas inclus dans le calcul de l'Indice INSEE.

La demande d'une prime de 25 % d'une pension, pour chaque retraité, était donc justifiée pour compenser la perte du pouvoir d'achat.

Nos revendications sont justes et possibles. En effet, la progression de l'emploi et celle du nombre d'heures déclarées permettent au régime général de retraite, de terminer l'exercice 2021-2022 avec un excédent de 2,3 millions d'euros, et un excédent de 2,9 millions est annoncé pour l'exercice 2022-2023.

De plus, L'IMSEE publie le Produit Intérieur Brut pour 2022 et fait apparaître pour Monaco un taux de croissance de plus 17,70 % alors que le PIB mondial, n'était que de 3,10 %, celui de la zone euro de 3,50 %, et celui de la France 2,60 %.

La délégation commune URM/USM, dans ce contexte plus que favorable, a également sollicité l'abrogation de la réforme de 2012, qui porte lourdement atteinte à la pension de nos actifs.

La croissance doit être justement répartie entre les entreprises, les salariés et les retraités, pourtant, ce n'est pas la réalité, c'est tout le sens des revendications pour réparer les injustices.

Activités Ludiques

Le loto d'Halloween



Le super loto de Noël
Une très bonne participation et
de très beaux lots mis en jeu



En soutien aux sinistrés du Maroc suite au séisme du mois de Septembre, le Syndicat des Cuisiniers a organisé une « soirée couscous » dont les bénéfices ont été entièrement reversés. Un certain nombre de retraités de l'URM y ont participé

**LE SYNDICAT
DES CUISINIERS PÂTISSIERS TABLIERS BLEUS DE MONACO
ORGANISE UN REPAS EN SOUTIEN AVEC LA POPULATION
SINISTRÉE DU MAROC**

**LES BÉNÉFICES SERONT
REVERSÉS À LA CROIX
ROUGE MONÉGASQUE**

LE VENDREDI 6 OCTOBRE À 19H

DANS LES LOCAUX DE L'UNION DES SYNDICATS RÉSERVATIONS +377 93 30 19 30



Voyages et escapades

L'équipe de nos « **Gentils Organisateurs** » qui élabore et organise les programmes récréatifs et culturels, est sans cesse en recherche d'originalité et elle essaie de varier les plaisirs.

Cependant, nous sommes actuellement face à des difficultés pour maintenir les coûts habituels de toutes nos sorties. En effet, la location d'un bus a augmenté de 20 à 25 %, la restauration environ de 10 %. Aussi, malgré une participation financièrement de l'URM, des hausses de tarifs ont malheureusement dues être appliquées aux prestations offertes pour maintenir un budget à l'équilibre.

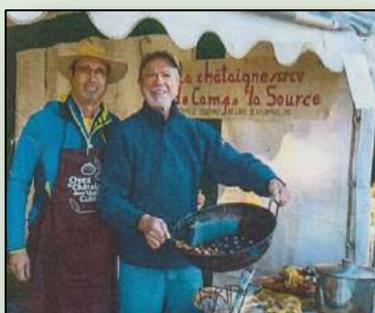
Le Conseil d'Administration de l'URM en est sincèrement désolé mais espère que ce désagrément n'entachera pas la participation de ses adhérents.



Le Grand Tour du Portugal (20 au 27 Septembre 2023) : Découverte de l'essentiel de l'histoire et de l'âme du Portugal



Fête de la châtaigne à Camps la Source le 22 Octobre 2023 : Découverte des animations et dégustation de châtaignes sous toutes leurs formes, déjeuner et visite guidée de Brignoles



+

Journée à Fréjus le 17 Septembre 2023
Visite libre du marché, déjeuner au Restaurant
les Jonquières et après-midi dansante



Journée à Roquebrune sur Argens le 19 Novembre 2023
Visite d'une chocolaterie, déjeuner, découverte d'une
serre d'orchidées



Escapade vers les Marchés de
Noël du 2 au 3 Décembre 2023 à
l'Isle sur la Sorgue



Viellir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
Sans remords, sans regret, sans regarder l'heure.
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur,
Car à chaque âge se rattache un bonheur.

Viellir en beauté, c'est vieillir avec son corps,
Le garder sain en dedans, beau en dehors.
Ne jamais abdiquer devant un effort.
L'âge n'a rien à voir avec la mort.

Viellir en beauté, c'est donner un coup de pouce !
A ceux qui se sentent perdus dans la brousse,
Qui ne croient plus que la vie peut être douce
Et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.

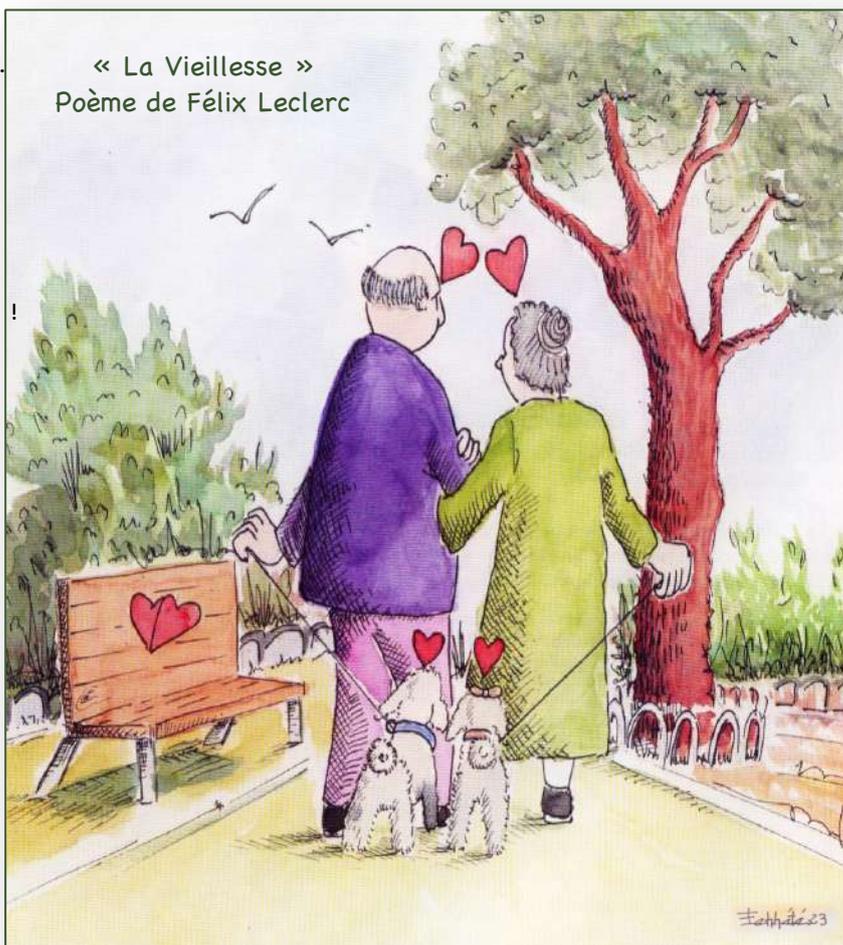
Viellir en beauté, c'est vieillir positivement.
Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan.
Être fier d'avoir les cheveux blancs,
Car pour être heureux on a encore le temps.

Viellir en beauté, c'est vieillir avec amour,
Savoir donner sans rien attendre en retour,
Car où que l'on soit, à l'aube du jour,
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour.

Viellir en beauté, c'est vieillir avec espoir,
Être content de soi en se couchant le soir.
Et lorsque viendra le point de non-recevoir,
Se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir !

Ne regrette pas de vieillir.
C'est un privilège refusé à beaucoup !

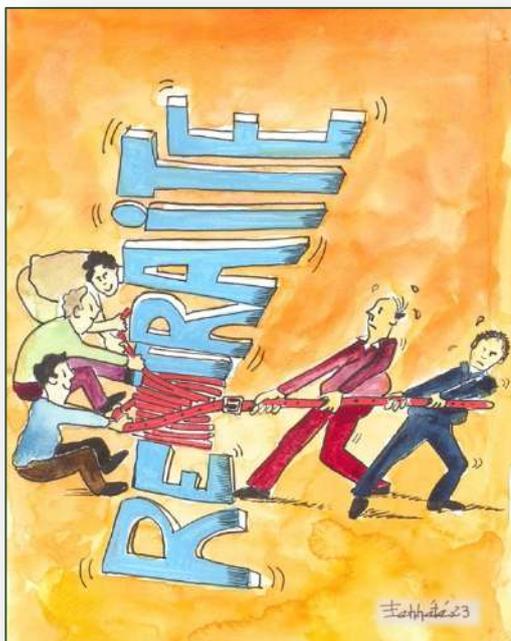
« La Vieillesse »
Poème de Félix Leclerc



Le Conseil d'Administration de l'URM élu lors de
l'Assemblée Générale Statutaire du 9 Novembre 2023

FALCE Alex
BRAQUETTI Angèle
FERRETE Monique
PONTIROLI Martine
CITERNESCHI Michelle
BRAQUETTI Albert
CATALIOTO Angéline
CLAUDEL Sylvie
MONIER Brigitte
PELLEGRINO Carmela
ROBIGLIO Marie Claire
SEVEQUE Jacqueline
TRAN VAN LOC Doris

Président
Vice-Présidente
Secrétaire Générale
Secrétaire Adjointe
Trésorière



Les retraités ne veulent pas se serrer la ceinture ! Agissons pour des retraites permettant de vivre dignement

Tous les bénévoles de notre Association offrent gratuitement leur temps, leur énergie. En aucun cas, ils ne sont indemnisés et aucun avantage ne leur est offert. Leur seul « salaire » est le respect, et la reconnaissance des adhérents pour qui ils s'investissent. Aussi, ils ne seront jamais assez remerciés pour leur implication. C'est grâce à eux que vit l'Union des Retraités de Monaco.